

DROIT SPATIAL

Après huit années de discussions sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire (SEN) dans l'espace, un déblocage avait permis l'adoption en 1986 de deux des cinq projets de principes proposés par le Canada. Dans la foulée de cet accord, le Canada mena des consultations et soumit un document de travail révisé sur les SEN à la session de 1987 du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA). Bien qu'aucun accord formel ne put être conclu cette année, des discussions approfondies eurent lieu, au terme desquelles le Canada soumit une deuxième révision de son projet de principes afin de préparer le terrain pour un accord en 1988.

Par ailleurs, ayant complété en 1986 l'élaboration de principes sur la télédétection, en 1987 le Sous-Comité juridique se pencha sur la question d'un nouveau point à ajouter à son ordre de jour. Le Canada, la France et la Suède proposèrent l'amélioration de la procédure d'immatriculation des objets spatiaux, par le biais de l'élaboration d'une liste d'informations complémentaires qui s'ajouteraient, sur une base volontaire, à celles déjà exigées par la Convention sur l'immatriculation. Aucun accord n'étant intervenu au Sous-Comité juridique ou au CUPEEA, la question du nouveau sujet sera débattue en Commission politique spéciale au cours de la présente session de l'Assemblée générale.